Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260226-DEL026_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL026_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze février deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme PROST, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme TASSEL, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
M. SCHMID (donne pouvoir à M. LE MERRER) Mme LECLERC (donne pouvoir à Mme PROST), Mme OLIVIER (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme LE MEN (donne pouvoir à Mme TURMEL), Mme DURAND (donne pouvoir à M. TORCHE), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON) M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

Secrétaire de séance : M. HAMON

15- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE RD791 – RUE DU PORT

7.5
Monsieur LE MERRER, rapporteur :

La Commune de Pléneuf Val André va procéder à l'aménagement du quai des Terre-Neuvas. Dans ce cadre, un giratoire sur la route départementale (RD 791) doit être créé afin de fluidifier le trafic et les échanges routiers.

L'aménagement du giratoire, visant à améliorer la sécurité routière, peut bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de police. Le montant maximal de la subvention ayant été revu à la hausse : 50 000 € sur 3 années glissantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Département une subvention au titre des amendes de police.**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260226-DEL026_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.